

REUNION DE BUREAU DELIBERANT

Lundi 20 juin 2022

Point n° 28 : Soutien à l'Agence Inspire Metz : réalisation de films et d'un agenda des manifestations.

Une des ambitions de la stratégie ESRI et Vie Etudiante 2022-2026, adoptée en février 2022, est de rendre plus attractif l'Eurométropole de Metz en devenant un « hub éducatif et d'innovation transfrontalier à rayonnement international ». Le Département de la Moselle et l'Eurométropole de Metz, au travers de leurs agences d'attractivité respectives, souhaitent se doter de leur premier film de promotion et d'une série de photographies du territoire, à destination des futurs étudiants et de leurs parents.

Les enjeux sont les suivants :

- Convaincre les jeunes mosellans et leurs parents de rester sur le territoire pour la poursuite de leur formation ;
- Convaincre les étudiants et leurs parents, ailleurs en France, de choisir la Moselle et l'Eurométropole de Metz pour la poursuite de leur formation.

En effet, le choix d'une formation et d'un lieu d'étude est fait conjointement par les jeunes et leurs parents. Et si la formation et l'établissement sont les critères de choix majoritaires, l'environnement joue un rôle déclencheur ou permet de conforter un choix. Ainsi le territoire, par tous ses aspects (vie sociale, hébergement mais aussi culture, environnement économique pour la recherche de stage ou d'emploi...) rentre dans l'équation du choix des études.

Le Département de la Moselle et l'Eurométropole de Metz - au travers de leur agence d'attractivité respective - se doivent d'être aux côtés des écoles, Universités et formations dans leur démarche d'attraction des étudiants, car il s'agit bien de garder ou d'attirer de nouveaux talents qui pourront construire le territoire de demain.

En effet, malgré l'excellence des formations proposées (qui ont déjà séduits plus de 23 000 étudiants), des atouts comme le bilinguisme et une situation géographique transfrontalière, le territoire souffre d'un déficit d'image, comme le constatent les écoles au moment de recruter leurs futurs étudiants.

Cette opération d'un budget prévisionnel global de 25 000 € TTC est cofinancée par Moselle Attractivité à hauteur de 10 000 €, de l'Eurométropole de Metz à hauteur de 10 000 € et d'Inspire Metz à hauteur de 5 000 €.

L'Agence Inspire Metz souhaite, par ailleurs, réaliser un film de la destination touristique qui sera diffusé sur les réseaux sociaux, salons et sites de partenaires (20 000 € TTC) et un agenda des manifestations des communes sur le thème « Un été touristique, culturel et festif sur l'Eurométropole » (30 000 € TTC).

En conséquence, il est proposé au Bureau d'allouer une subvention de fonctionnement de 60 000 € à l'Agence Inspire Metz.

Commissions consultées : Commission Enseignement supérieur, recherche, innovation, Commission Relations internationales et transfrontalières, tourisme et promotion.

Il est donc proposé au Bureau l'adoption de la motion suivante :

MOTION

—
Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la stratégie métropolitaine de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante 2022-2026 adoptée par le Conseil métropolitain du 28 février 2022,
VU le Budget Primitif 2022 et sous réserve du vote du Budget Supplémentaire 2022,
CONSIDERANT la nécessité pour Metz Métropole d'être aux côtés des écoles, Universités et formations dans leur démarche d'attraction des étudiants, à travers son agence Inspire Metz, en partenariat avec le Département de la Moselle,
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de renforcer la communication du programme estival à travers un film de la destination touristique qui sera diffusé sur les réseaux sociaux, salons et sites de partenaires et un agenda des manifestations des communes sur le thème « Un été touristique, culturel et festif sur l'Eurométropole »,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 60 000 € à Inspire Metz pour la réalisation de films et d'un agenda des manifestations qui contribuent au rayonnement du territoire métropolitain et de la Moselle,

DECIDE que la subvention sera versée, après notification de la délibération, signature de l'avenant et la transmission des justificatifs suivants :

- Production des films de promotion/vidéos/ photos,
- Factures justifiant la production de ces films.

A défaut de communication des justificatifs ou d'utilisation de la subvention pour l'opération projetée, le remboursement de celle-ci sera exigé.

DECIDE d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2022 entre Metz Métropole et l'Agence Inspire Metz,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 ci-annexé.